



MISSION PERMANENTE DU TOGO  
AUPRES DES NATIONS UNIES  
112 East 40th Street  
New York, N.Y. 10016  
Tel: 212-490-3455 • Fax: 212-983-6684

SOIXANTE DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES NATIONS UNIES

Intervention de  
**S.E.M. Roland Y. KPOTSRA,**  
Représentant Permanent du Togo  
auprès des Nations Unies  
au débat général  
de la Première Commission

New York, le 9 octobre 2007

Monsieur le Président,

Je voudrais, avant toute chose, exprimer à vous-même et aux autres membres du Bureau, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

Je tiens à vous assurer de la pleine coopération de la Délégation Togolaise dans l'accomplissement de la mission qui vous est confiée.

J'aimerais également remercier l'Ambassadeur **Sergio DUARTE**, Haut Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les affaires de désarmement, pour les observations préliminaires qu'il nous a présentées à l'ouverture du débat général de cette Commission.

Je lui souhaite tout le succès possible dans la réalisation du mandat dont l'Assemblée générale a investi le Secrétaire général aux termes de sa résolution 61/257 du 15 mars 2007.

Monsieur le Président,

Avant de poursuivre mon propos, je voudrais souligner que ma délégation s'associe à l'intervention que fera plus tard le Représentant du Nigéria, au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

Il ressort des principaux rapports dont la Première Commission est saisie que le contexte mondial actuel comporte de pesantes menaces que les efforts jusqu'ici menés par la communauté internationale n'ont pu dissiper.

En effet, la prolifération des armes de destruction massive continue de demeurer potentiellement la menace la plus importante pour la sécurité dans le monde.

Certes, les régimes prévus par les Accords internationaux et les arrangements de contrôle des exportations ont permis, dans une large mesure, de ralentir la prolifération de ces armes ainsi que de leurs vecteurs.

Mais, depuis quelques années, le monde semble être entré dans une ère nouvelle, plus précaire, où s'accroissent les risques d'accélération de la course aux armes de destruction massive.

De même, la convoitise que suscitent les armes biologiques et chimiques au sein d'organisations criminelles ou terroristes constitue une préoccupation majeure comme le montre l'actualité politique et diplomatique.

Par ailleurs, les problèmes liés aux conflits régionaux, que ce soit en Afrique ou au Moyen-Orient, accentuent le phénomène de la prolifération des armes légères et celui de la criminalité transnationale organisée, détruisent les infrastructures sociales et physiques, entraînant ainsi la déliquescence des Etats.

Face à une telle situation, il importe que la communauté internationale se décide à faire plus résolument face aux menaces à la paix et à la sécurité et aux problèmes récurrents.

A ce sujet, une lueur d'espoir semble se profiler à l'horizon.

En effet, la Conférence des Nations Unies sur le désarmement est parvenue, cette année, à intensifier ses travaux dans le but de mettre un terme à des désaccords de longue date sur les questions à traiter en priorité.

Ainsi que le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, si les progrès, qui paraissent imminents, venaient à se concrétiser, les Etats Membres pourront reprendre les négociations et parvenir à la conclusion notamment d'un Traité interdisant les matières fissiles.

Dans le même ordre d'idées, il est fort souhaitable que les travaux préliminaires engagés par l'Assemblée générale en 2006 en vue de la négociation d'un Traité sur le commerce des armes légères puissent aboutir, durant la présente session de l'Assemblée générale, à l'ouverture de négociations directes pour parvenir à un tel Accord.

Par ailleurs, il y a lieu de s'attendre à ce que le Bureau des affaires de désarmement, nouvellement créé à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, arrive à stimuler davantage les efforts de la communauté internationale en vue de la réalisation du "désarmement général et complet

sous un contrôle international effectif", que nous continuons de considérer comme un objectif hautement prioritaire.

Monsieur le Président,

Ce semblant d'optimisme ne devrait cependant pas faire perdre de vue que le renforcement de la sécurité et la promotion du désarmement reposent avant tout sur la confiance réciproque entre les Etats et la participation, de bonne foi, de ceux-ci aux accords et traités auxquels ils sont Parties. Ils reposent également sur le renforcement des mesures de confiance aux échelons sous-régional et régional.

Pour ce qui est de la confiance réciproque, les avancées notables opérées le 3 octobre dernier à Beijing à l'issue des Pourparlers à Six sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne sont à saluer.

A ce sujet, il y a lieu d'inviter instamment les Parties concernées à poursuivre les efforts engagés afin que le dénouement de la question du nucléaire nord coréen intervienne rapidement et serve d'exemple dans d'autres parties du monde.

En ce qui concerne le programme nucléaire de la République Islamique d'Iran, ainsi que le Chef de la Délégation Togolaise l'a réaffirmé le 27 septembre dernier lors du débat général, il importe que toutes les Parties concernées recherchent les voies et moyens les plus appropriés pour parvenir à un accord qui emporte l'adhésion de tous, y compris celle de l'Iran.

Monsieur le Président,

D'une manière plus générale, pour assurer une avancée effective vers le désarmement nucléaire, il est impératif que l'objectif de l'universalité des accords de garanties avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) soit atteint et que soit mis fin au non-respect des Traités en vigueur, tel qu'observé ça et là.

Ceci requiert aussi de la part des Etats membres qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire afin d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. A cet égard, un appel pressant devrait être lancé aux grandes puissances, qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'elles s'engagent résolument à devenir Parties à cet Instrument.

Mon pays croit tout aussi fermement que, dans le cadre du renforcement des normes multilatérales régissant le désarmement et la réglementation des armements, les grands pays devraient continuer de jouer, davantage qu'ils ne le font présentement, un rôle déterminant non seulement dans le cadre des négociations relatives à ces questions mais surtout pour ce qui est de la réduction des sommes faramineuses englouties dans la course aux armements.

Monsieur le Président,

Comme nous le savons, contrairement à la menace massive et visible qui caractérisait la période de la guerre froide, aucune des nouvelles menaces n'est purement militaire et ne peut être contrée par des moyens exclusivement militaires. Ceci implique qu'à chacune des menaces, il faut opposer une combinaison de moyens d'action.

Ainsi, pour faire face au terrorisme par exemple, il faut parfois combiner le recours au renseignement à des moyens politiques, judiciaires, militaires et autres, moyens que les petits Etats n'ont pas toujours en leur possession. C'est pourquoi, l'action que mènent certains de nos Etats contre le terrorisme devrait être fortement soutenue par la communauté internationale pour être efficace. A cet égard, mon pays salue les initiatives heureuses prises par certains pays nantis pour renforcer le dispositif de prévention et de lutte dont disposent les pays en développement.

De même, les ravages que causent les armes légères et de petit calibre, notamment en Afrique, et la criminalité transfrontière dont elles constituent souvent le vecteur essentiel, devraient inciter à renforcer les mécanismes existants et à créer de nouveaux dispositifs pour juguler ces fléaux.

Nous pensons ainsi que les initiatives régionales, telle que celle qui a abouti à l'adoption par la CEDEAO d'un Traité sur les armes légères, méritent d'être encouragées et soutenues à fond.

Monsieur le Président,

La Délégation Togolaise est en outre d'avis que, dans le cadre du renforcement des mesures de confiance aux échelons sous-régional et régional, il est important qu'une attention particulière soit accordée aux trois

Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie Pacifique, en Amérique Latine et en Afrique.

Depuis plus de dix (10) années, à chaque session de l'Assemblée générale, mon pays, qui abrite le Centre régional basé en Afrique, n'a de cesse d'attirer l'attention sur la nécessité de revitaliser cette Institution afin de lui permettre d'accomplir convenablement son mandat.

Le Togo espère que la présente session de l'Assemblée générale sera l'occasion pour les Etats Membres de dépasser le statu quo qui consiste à reconduire la même résolution relative au Centre régional sans songer à y introduire des dispositions plus hardies et plus consistantes de nature à redynamiser réellement l'Institution et à en changer, un tant soit peu, le sort.

Pour parvenir à cette fin, il importe de traduire en faits concrets les recommandations du Mécanisme Consultatif que l'Assemblée générale a créé en vertu de la résolution 60/86.

Cela suppose l'adoption, au sein de notre Commission, d'une résolution qui prévoit, contrairement à la situation présente qui veut que seul le Directeur du Centre régional relève du budget ordinaire de l'Organisation et que les frais de fonctionnement soient couverts par des contributions volontaires, un nouveau type d'encadrement plus cohérent et plus audacieux à même de susciter l'intérêt des bailleurs de fonds.

C'est à cette tâche que ma Délégation entend s'atteler lors de cette session. Elle souhaite vivement que tous les Etats Membres, en particulier les plus grands, veuillent bien s'y associer.

Je vous remercie.